L'île Maurice dans le Monde diplomatique

Sommaire

1) Octobre 2018, Un archipel confisqué par l'armée américaine
2) Décembre 2001, Exil forcé loin de Diego Garcia, par Hakim Malaisé
3) Décembre 2008 Diego Garcia. Enjeux stratégiques, diplomatiques et humanitaires, Thierry Ollivry
4) Septembre 2014, pages I, II et III, Supplément : île Maurice
La bataille des mentalités par Augusta Conchiglia
5) Septembre 2014, pages II et III, Supplément : île Maurice
Une longue quête de soi par Anouk Carsignol-Singh
6) Septembre 2014, page IV, Supplément : île Maurice
Statut des langues et des communautés par Laurie Merigeaud

Octobre 2018, Un archipel confisqué par l'armée américaine

Chagos, le porte-avions de corail

Loin de toute autre terre émergée, les îles coralliennes des Chagos n'ont pas échappé aux conflits du XXe siècle. La création de la base militaire américaine de Diego Garcia entraîna la déportation des habitants de ce confetti de l'Empire britannique. Ceux-ci espèrent désormais que la Cour internationale de justice reconnaîtra leur droit au retour et la souveraineté de la République de Maurice sur ces sept atolls de l'océan Indien.

par Abdelwahab Biad & Elsa Edynak

Les photographies qui accompagnent ce reportage sont de Morgan Fache. Elles ont été prises dans la communauté chagossienne de Port-Louis (île Maurice), en décembre 2014.

À plus de 1 500 kilomètres au sud de l'Inde et plus loin encore des Seychelles ou de l'île Maurice, les 55 petites îles des Chagos s'éparpillent sur plus de 350 kilomètres de longueur, au milieu de l'océan Indien. L'ensemble de ces terres émergées représentent une superficie (64 kilomètres carrés) inférieure à celle de Paris et ne comptent plus aucun autochtone. Leur destin a pourtant animé l'Assemblée générale des Nations unies, qui a décidé en juin 2017 de saisir la Cour internationale de justice (CIJ) pour juger de la validité du détachement de ces territoires de la République de Maurice en 1965. Ce découpage territorial a eu lieu «sous la contrainte», selon l'ancien président mauricien Anerood Jugnauth, qui a témoigné le 3 septembre dernier devant la CIJ pour la reconnaissance de la souveraineté de son pays sur ces territoires.

Découvert par les Portugais en 1512, l'archipel, encore inhabité, fut ensuite hollandais (1598-1710). Sous la domination française (1715-1814), les premiers esclaves africains y furent installés dans des plantations de cocotiers. Le Royaume-Uni en prit possession en 1814 à la faveur des défaites napoléoniennes et en conserve toujours le contrôle en tant que territoire britannique de l'océan Indien. Le drame né de l'inachèvement de la décolonisation se déploie en trois actes : un accord secret avec les États-Unis, un découpage territorial et la déportation des habitants.

Pour comprendre l'origine de ce contentieux, il faut se replonger dans le contexte de la guerre froide, qui donnait une importance stratégique à l'océan Indien. Suivant la théorie du père de la géopolitique, Halford John Mackinder, Washington entend s'assurer le contrôle de la façade maritime pour contenir les puissances continentales du heartland (à l'époque, l'Union soviétique). Pendant la guerre du Vietnam, les États-Unis jettent leur dévolu sur l'île de Diego Garcia (vingt-huit kilomètres carrés), dont la position géographique, dans le sud de l'archipel, permet

d’intervenir dans une vaste partie du globe et de contrôler les grandes voies maritimes par lesquelles passent les hydrocarbures et les matières premières.
Dans le cadre de la «relation spéciale» avec le Royaume-Uni, des négociations secrètes se concluent en 1966 par un échange de lettres (2) ayant valeur de traité, mais sans requérir l'approbation du Parlement britannique. Londres met à disposition des États-Unis l'île de Diego Garcia avec un bail de cinquante ans. En réponse à l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques, en 1979, le président américain James Carter proclame que toute tentative de mainmise armée sur la région du Golfe sera considérée comme une attaque contre les intérêts vitaux de son pays. Cette «doctrine Carter» conduit à renforcer la présence américaine dans la région et confère un rôle de pivot à cette base aéronavale opérationnelle à partir de 1977.
Depuis la fin de la guerre froide, de nouveaux objectifs militaires et stratégiques font de Diego Garcia un maillon essentiel du dispositif américain, et ont justifié aux yeux des militaires la tacite reconduction du bail pour vingt ans en 2016 : guerre du Golfe en 1990-1991, opérations contre les talibans afghans depuis 2001, invasion et occupation de l'Irak de 2003 à 2011, lutte contre la piraterie ou contre l'Organisation de l'État islamique ces dernières années. Loin de tout regard extérieur, Diego Garcia fut par ailleurs un lieu propice à l'accueil d'un centre de détention secret de la Central Intelligence Agency (CIA) après le 11-Septembre, avec l'accord de Londres (3).
La concession de Diego Garcia nécessitait d'être «sécurisée» par un accord avec le nouvel État de Maurice. En vertu des engagements de Lancaster House, en septembre 1965, les représentants mauriciens, dont le premier chef de gouvernement, le travailliste Seewoosagur Ramgoolam, se voient imposer la perte des Chagos en échange d'une compensation financière, de droits de pêche et d'exploitation des ressources marines de l'archipel, ainsi que d'une promesse de rétrocession du territoire lorsque les installations de défense qui s'y trouvent ne seront plus nécessaires.
La République de Maurice accède à l'indépendance le 12 mars 1968 avec un territoire qui comprend l’île principale, les îles Rodrigues., Saint Brandon et Agaléga... mais pas les Chagos, dont le statut juridique devient complexe : l'archipel reste sous la souveraineté du Royaume-Uni, qui accorde des droits en mer à Maurice et sur terre aux États-Unis. Depuis 1980, la République de Maurice conteste l'accord de Lancaster House, jugé inéquitable, pour ne pas dire illégal, au regard du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Elle a reçu le soutien de l'Union africaine et du mouvement des non-alignés - notamment l'Inde et le Sri Lanka -, avec l'objectif de faire de l'océan

Indien une «zone de paix», ce qui vise implicitement la base de Diego Garcia.
Après deux siècles d'immigration en provenance de France, d'Afrique, d'Inde ou de Madagascar, les habitants de l'archipel formaient une population singulière de près de deux mille personnes demeurant sur trois groupes d'iles Diego Garcia, Salomon et Peros Banhos. Mais, au cours de leurs négociations avec les Britanniques, les autorités américaines auraient insisté pour obtenir un contrôle exclusif (sans les habitants autochtones) (4). Ceux qui, dans leur créole à base de français, se sont baptisés les «ilois» sont progressivement chassés de l'archipel. Tous les moyens semblent bons pour les faire fuir : interdiction de retour après un voyage, restriction de l'approvisionnement en nourriture et en médicaments, empoisonnement et gazage de tous les chiens (5)... En 1973, les derniers autochtones "sont exilés de force par cargo vers les Seychelles et Ille Maurice. Débute alors le temps de *lamizer* (la misère) et du sagren (chagrin) pour ces déportés qui restent des parias sur leurs terres d'accueil.
A partir des années 1990, un long combat s'engage pour contester la légalité de cette déportation et obtenir le droit au retour. Fédérés au sein du groupe des réfugiés Chagos (GRC), les anciens habitants explorent toutes les voies de recours devant les juridictions britanniques et américaines. Londres leur propose une indemnisation financière et la citoyenneté britannique en échange de la renonciation à tout recours contre la Couronne; un millier d'entre eux s'établissent au Royaume-Uni. Mais, en acceptant cette compensation, les Chagossiens ont compromis leurs chances de succès lors d'actions judiciaires futures, comme l'a illustré le rejet de leurs dernières requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme en 2012 et devant la Cour suprême du Royaume-Uni en juin 2016. Les contentieux portés devant les juridictions américaines (la cour du district de Columbia et, en appel la Cour suprême) pour contester la décision d'établir la base militaire sur leurs terres ont également été rejetés, au motif qu'il s'agit d'un acte de gouvernement non justiciable en vertu de la séparation des pouvoirs.
Les regrets officiels tardifs exprimés le 16 novembre 2016 par le Britannique Alan Duncan, ministre d'État pour l'Europe et les Amériques, qui a qualifié de faute la déportation des Chagossiens, sont loin d'avoir apaisé ces derniers. Ils placent désormais leurs espoirs dans la reconnaissance de la souveraineté de Maurice sur l'archipel. Au même titre que le Sahara occidental, la question des Chagos relève des conflits nés d'un processus de décolonisation inachevé et d'un différend territorial avec l'ex-puissance coloniale qui s'exprime sur le terrain judiciaire et diplomatique.
La première occasion de judiciariser ce différend se présente en 2010, à la suite de la décision du Royaume-Uni de créer sans concertation une

aire marine protégée autour de l'archipel des Chagos. Londres justifie l'interdiction de toute exploitation des ressources vivantes et minérales de l'archipel par le souci de préserver l'environnement marin. Mais, à la lumière d'un câble diplomatique provenant de l'ambassade des États-Unis à Londres et révélé par WikiLeaks (6), cette décision parait n'avoir guère été motivée par des considérations écologiques. Ce document cite les affirmations du directeur du Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) selon lesquelles il sera difficile, voire impossible, aux anciens habitants de poursuivre leur demande de réinstallation sur les îles si l'ensemble de l'archipel des Chagos devient une réserve maritime. Un autre responsable assure aux Américains qu'un tel statut n'imposera en revanche aucune restriction aux opérations militaires...

La décision avait en réalité pour but de compromettre tout projet de réinstallation des Chagossiens en les privant de leur seul moyen de subsistance, la pêche. Sans surprise, la République de Maurice conteste la création de cette aire marine protégée devant le Tribunal international du droit de la mer, considérant que l'initiative britannique lui dénie les droits accordés pour l'exploitation des ressources des Chagos. La sentence arbitrale du 18 mars 2016 conclut que le Royaume-Uni a violé les engagements pris à Lancaster House à l'égard de Maurice et annule la création de l'aire marine protégée. Mais, s'il reconnaît une asymétrie dans les relations entre les trois pays concernés, le tribunal évite d'aborder sur le fond la question de la souveraineté et de reconnaître à la République de Maurice le statut d'État côtier (7).

Face à cette situation de blocage, Maurice décide d'internationaliser la question. Des 1965, l'Assemblée générale des Nations unies avait condamné le détachement de l'archipel des Chagos et demandé à Londres de ne prendre aucune mesure qui démembrerait le territoire de l'île Maurice et violerait son intégrité territoriale. En juin 2017, elle décide par 94 voix pour 15 contre et 65 abstentions de demander un avis consultatif à la Cour internationale de justice (8) : un «précèdent terrible» selon le représentant du Royaume-Uni. La cour devra dire «si le processus de décolonisation a été validement mené à bien lorsque Maurice a obtenu son indépendance en 1968, et établir les conséquences en droit international du maintien de l'archipel sous l'administration du Royaume-Uni notamment en ce qui concerne l'impossibilité dans laquelle se trouve Maurice d'y mener un programme de réinstallation pour ses nationaux». L'analyse de ce vote révèle un soutien significatif de pays majeurs du Sud (Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite. Argentine, Brésil, Cuba, Égypte, Inde, Malaisie, Nigeria, Pakistan, Philippines et Vietnam). L'opposition à la résolution manifestée par les alliés des États-Unis et du Royaume-Uni (Afghanistan. Australie, Iran, Israël, Japon, Corée du Sud, ainsi que la France, qui a elle aussi «détaché» Mayotte des Comores) était attendue. Les abstentions de la

Russie et de la Chine peuvent s'expliquer par les réserves de ces pays à l'égard du recours à la justice internationale pour régler des différends territoriaux, dont ils seraient susceptibles de faire les frais à propos de la Crimée ou d'îles en mer de Chine.

Compte tenu de ses implications géopolitiques et économiques, la question des Chagos dépasse le cadre bilatéral anglo-mauricien, et son issue n'est pas garantie. Pour Londres et Washington, Diego Garcia contribue à la sécurité de la planète et permet de lutter contre les «menaces hybrides» (terrorisme, piraterie, criminalité transnationale) qui pourraient notamment affecter l'accès à la mer Rouge et au Golfe. Cette affaire apparaît ainsi symptomatique de la volonté d'États puissants de faire prévaloir leurs intérêts militaires et financiers sur les droits humains et les droits des peuples.

ABDELWAHAB BIAD ET ELSA EDYNAK.

(1) Lire Jean-Louis Peninou, «Un redéploiement stratégique dans la Corne de l'Afrique», Le Monde diplomatique. décembre 2001.

(2) «Exchange of notes concerning the availability for defence purposes of the British Indian Ocean territory», Londres, 30 décembre 1966.

(3) Ian Cobain et Richard Norton-Taylor, «Claims of secret CIA jail for terror suspects on British island to be investigated», The Guardian. Londres, 19 octobre 2007.

(4) David Vine, « The truth about Diego Garcia », Le Monde diplomatique, édition anglaise, Londres, 15 juin 2015.

(5) David Vine, Island of Shame : The Secret History of the US Military Base on Diego Garcia, Princeton University Press, 2009.

(6) «Cable No 001156 from US Embassy, London to US State Department », 15 mai 2009.

(7) cf «L'arbitrage relatif à l'aire marine protégée des Chagos (Maurice c. Royaume-Uni) du 18 mars 2015: une décision prudente pour un litige complexe », Revue québécoise de droit international, n 29.1, Montréal, 2016.

(8) Résolution 71/292 du 22 juin 2017.

Esclavage et déportation
Chagos, le porte-avions de corail

1512. Les Portugais découvrent l'archipel.

1715-1814. Domination française et premières importations d'esclaves.

1814. Prise de contrôle par le Royaume-Uni.

1965. À Lancaster House, les Britanniques envisagent d'accorder l'indépendance à l'île Maurice en échange du détachement de l'archipel.

1966. Les Britanniques octroient aux États-Unis un bail de cinquante ans pour la base de Diego Garcia.

12 mars 1968. Indépendance de Maurice.

1968-1973. Déportation et expropriation des autochtones.

2010. Création, par le Royaume-Uni, d'une aire marine protégée.

18 mars 2015. Sentence arbitrale annulant l'aire marine protégée.

Juin 2016. Rejet de l'ultime recours des Chagossiens devant la Cour suprême du Royaume-Uni.

Juin 2017. L'Assemblée générale des Nations unies saisit la Cour internationale de justice sur le processus de décolonisation de Maurice.

> **Décembre 2001, page 21**

Exil forcé loin de Diego Garcia

par Hakim Malaisé

Entièrement vidée de ses habitants, la base militaire américaine de Diego Garcia, isolée au cœur de l'océan Indien, est un point d'appui majeur autant que discret pour toute intervention vers l'Asie centrale et le golfe persique. Sa piste aérienne a accueilli, en novembre, les bombardiers lourds B-52 qui, jour et nuit, pilonnaient les lignes de front en Afghanistan. La base abrite en permanence des dépôts de matériels, d'armes et de carburant, et plusieurs dizaines de bâtiments de la marine américaine ainsi « prépositionnés ». Près de quatre mille militaires et employés s'affairent sur cet atoll des Chagos, qui sert également de centre de surveillance des communications et de l'espace.

Dans les années 1960, l'archipel s'était retrouvé au cœur d'une vaste réorganisation du dispositif militaire anglo-américain dans l'océan Indien. L'empire britannique s'apprêtant à retirer toutes ses forces « à l'est d'Aden » et à passer le relais aux Etats-Unis, le Pentagone avait arrêté son choix sur Diego Garcia, l'île la plus vaste de l'archipel (44 km2).

Mais se posait le problème du statut de l'atoll et des soixante-quatre îles de l'archipel : elles étaient rattachées à l'île Maurice, un territoire également britannique, mais qui s'acheminait vers l'indépendance. Or les Etats-Unis ne voulaient absolument pas que leurs installations militaires puissent un jour être remises en cause par un futur Etat indépendant (1).

De plus, l'archipel était habité. Dès le XVIIIe siècle, les premiers colons européens y avaient implanté des originaires d'Afrique et de Madagascar, pour y exploiter la noix de coco : une petite communauté, paisible et protégée du monde par les rondeurs maternelles d'atolls aux eaux turquoises. Mais l'amiral Elmo Zumwalt, à l'époque chef des opérations de la marine américaine, avait expliqué qu'il « ne souhaitait pas d'habitants susceptibles d'être influencés par la propagande communiste, et pouvant (...) poser des problèmes politiques ».

La Grande-Bretagne répondit à cette double exigence américaine avec empressement. En 1965, l'ensemble de la zone était détaché du territoire mauricien, malgré l'opposition des Nations unies, avec création d'une nouvelle colonie : le Territoire britannique de l'océan Indien (BIOT), loué l'année suivante aux Etats-Unis pour un demi-siècle. C'est alors que les deux mille habitants de l'archipel commencèrent à être arrachés à leur terre natale : des voyages d'agrément, ou pour motif de santé, leurs furent offerts en direction de Port-Louis, la capitale de l'île Maurice, à cinq jours de mer, mais les retours furent empêchés ; et les récalcitrants, dans les îles, se virent progressivement privés de tout moyen de communication et de survie...

En 1971, les premiers militaires américains débarqués à Diego Garcia avaient entrepris à coups de bulldozers la construction de leurs installations. Les Chagossiens étaient déjà devenus une population invisible : leur existence même était niée dans les enceintes internationales, ainsi qu'au Congrès américain et au Parlement britannique. Les documents d'état civil attestant la réalité d'une population autochtone depuis des générations avaient été détruits ou confisqués. Des rumeurs savamment distillées laissaient craindre le pire. Après une intense « guerre psychologique », les derniers occupants de l'archipel avaient fini par être entassés manu militari par centaines dans les cales d'un bateau, sans même avoir la possibilité d'emmener leurs biens, et dispersés aux Seychelles et à Maurice, après une odyssée de plusieurs semaines.
Ces « îlois » clochardisés, refoulés dans les bidonvilles de Port-Louis ou de Victoria, ont fini par briser la conjuration du silence. Plus de trente ans après leur exil, en 1997, une série d'articles retentissants dans le quotidien Le Mauricien, fondés sur des archives officielles britanniques qui venaient d'être déclassifiées, prouve que, originaires d'un territoire encore à ce jour dépendant de Londres, les natifs des Chagos sont des citoyens britanniques ! Une association — le groupe des réfugiés Chagos (GRC) — s'est engouffrée dans la brèche, la Grande-Bretagne se retrouvant poursuivie devant la Haute Cour de Londres pour avoir déporté ses propres citoyens. Le 3 novembre 2000, elle sera condamnée à autoriser le retour des Chagossiens dans leur archipel natal.

Au lendemain du procès de Londres, largement couvert par la presse britannique, le gouvernement de M. Anthony Blair a promis de financer une visite symbolique de l'archipel et lancé des études de faisabilité pour leur réinstallation définitive. Mais les attentats du 11 septembre à New York et à Washington sont venus compliquer un peu plus le sort des Chagossiens. Tirant prétexte de l'utilisation de Diego Garcia pour les bombardements de l'Afghanistan, les Britanniques ont annulé le voyage symbolique prévu pour novembre, et les « études » traînent en longueur. A nouveau, début novembre, les Chagossiens ont dû recourir aux grèves de la faim et aux manifestations pour exiger de la Grande-Bretagne l'emploi immédiat d'un millier d'entre eux sur la base de Diego, et le paiement d'une pension à vie pour chacun des natifs de l'archipel, en compensation de leur exil forcé.

Faute de pouvoir poursuivre directement le gouvernement américain, le GRC, qui regroupe la majorité des huit mille natifs des Chagos avec leurs descendants, compte intenter un procès aux entreprises qui ont construit la base militaire, tel Brown & Root — un géant mondial des travaux publics et de l'ingénierie pétrolière dirigé jusqu'à l'année dernière par M.

Richard Cheney, actuel vice-président américain. D'anciens hauts responsables, dont l'ex-secrétaire d'Etat Henry Kissinger et l'ex-secrétaire à la défense Robert McNamara, seront également appelés à s'expliquer sur leur rôle. Peut-être les jurés de la Cour fédérale de Washington, Etat majoritairement noir où aura lieu le procès, se montreront-ils sensibles à l'histoire de ces lointains « îlois », ballottés — comme jadis leurs ancêtres — par-delà l'océan…
Hakim Malaisé, Journaliste, la Réunion.

Décembre 2008, page 28 > Les livres du mois
Diego Garcia. Enjeux stratégiques, diplomatiques et humanitaires
Thierry Ollivry

En octobre 2008, annulant un jugement de la cour d'appel de Londres, la Chambre des lords britannique s'est prononcée contre le droit au retour des habitants de l'archipel des Chagos et notamment de Diego Garcia, expulsés en 1965 et en 1972. En ces temps difficiles pour le Pentagone, Londres a tout mis en œuvre pour protéger les intérêts de l'allié américain, qui dispose dans cet atoll de sa plus importante base militaire dans l'océan Indien. Ces événements renforcent l'intérêt de la rigoureuse étude réalisée par le juriste franco-mauricien Thierry Ollivry.

L'auteur éclaire les enjeux politiques que représente Diego Garcia en rappelant les manœuvres du Royaume-Uni pendant les négociations pour l'indépendance de Maurice et le contentieux de souveraineté ouvert par Port Louis en 1980. Ollivry évoque une décolonisation inachevée. Espérant une fin heureuse du long combat des Chagossiens, il s'interroge cependant sur le sens du droit à l'autodétermination, récemment soulevé par les avocats, pour cette communauté dépossédée. Acculé, le Royaume-Uni pourrait opter pour une solution calquée sur le modèle de Gibraltar ou d'Anguilla et pérenniser son occupation.
Augusta Conchiglia
L'Harmattan, Paris, 2008, 193 pages, 19 euros.

Septembre 2014, pages I, II et III
Supplément : île Maurice
La bataille des mentalités par Augusta Conchiglia

Des nombreux monuments célébrant les diverses communautés de l'île Maurice, *le Mémorial de l'esclavage* est le plus récent, et sans doute le plus important dans l'ordre des symboles. Inauguré en 2008, il se compose de stèles et de statues installées au pied du morne Brabant, qui se dresse abruptement au sud-ouest de l'île, tel un pain de sucre, non loin des plages prisées des touristes. Le mémorial couronne la longue quête de reconnaissance des Créoles descendants d'esclaves. Il constitue une entorse au système communaliste hérité de l'ère coloniale, qui réunit dans la même catégorie — celle de « population générale » — les Blancs d'origine française et anglaise et les descendants d'anciens esclaves noirs ou métis… c'est-à-dire les anciens maîtres et les anciens esclaves !

En cette période de vacances scolaires, les élèves du primaire des classes de loisirs se pressent autour des statues d'artistes locaux représentant les esclaves, les marrons ayant brisé leurs chaînes ou encore la « porte du voyage sans retour » de l'île de Gorée, au large de Dakar, d'où partaient les navires négriers. Dans un long récit en créole, l'un des accompagnateurs les invite à regarder la mer qui les sépare de Madagascar : « C'est de là que, au XVIIIe siècle, des hommes et des femmes ont été arrachés pour venir travailler dans les plantations qui ont fait la richesse de l'île. » Aux enfants qui veulent en savoir plus sur la fameuse légende du morne Brabant, le jeune homme raconte que, en 1835, des soldats anglais vinrent annoncer l'abolition de l'esclavage aux esclaves marrons qui s'y cachaient. Mais ceux-ci, se voyant déjà repris, se jetèrent du haut de la montagne, préférant la mort à l'asservissement… « La liberté n'a pas de prix », conclut sagement le maître.

La communauté hindoue dispose elle aussi d'un lieu de pèlerinage : *l'Aapravasi Ghat*, classé au Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour les sciences et la culture (Unesco) en 2006, comme le morne Brabant deux ans plus tard. Pendant un siècle, près d'un demi-million de travailleurs sous contrat ont transité par ces entrepôts situés près de la capitale, Port Louis. S'y s'entassaient les immigrés envoyés dans les plantations sucrières mauriciennes ou vers d'autres possessions britanniques, ainsi qu'à La Réunion. Le recours à des travailleurs « engagés » devait marquer la fin de l'esclavagisme. Mais c'était sans compter avec la mentalité des planteurs, qui, comme le rappelle un écriteau très explicite du musée de Mahébourg, ont longtemps maintenu des formes inhumaines d'exploitation.

Décloisonnement des communautés

Aujourd'hui, l'Aapravasi Ghat symbolise les liens privilégiés que Maurice entretient avec l'Inde, mais aussi la place prépondérante qu'occupent sur

l'île les Bhojpouris, originaires de l'Etat du Bihar, d'où venaient la plupart des engagés. Le récit officiel de l'engagisme s'en est trouvé quelque peu ethnicisé (1). New Delhi a conforté cette logique, souscrivant ainsi à cette nouvelle définition de l'indianité mauricienne moderne, au détriment des autres sous-groupes d'origine indienne, tels les Tamouls ou les musulmans du sous-continent. En 2003, des accords culturels entre le gouvernement mauricien et celui du Bihar ont contribué à ce rapprochement, tout en servant les intérêts économiques des deux parties.

Le décloisonnement des communautés préoccupe toujours l'élite intellectuelle mauricienne. Le mot d'ordre « Enn sel lepep, enn sel nasyon » (« Un seul peuple, une seule nation ») du Mouvement militant mauricien (MMM) et de la gauche après l'indépendance, en 1968, s'est quelque peu dilué au cours des années 1980 pour donner une formule plus consensuelle, « Unité dans la diversité ». Ce slogan, adopté par toute la classe politique, s'inspire de la politique de l'ancien premier ministre indien Jawaharlal Nehru (1947-1964) : un Etat séculaire respectueux de toutes les communautés et religions (2).

Un pas significatif vers la fin du communalisme a été franchi avec l'adoption, en juillet dernier, d'un amendement à la Constitution : les candidats aux élections générales n'ont désormais plus l'obligation de déclarer une appartenance communautaire (3). Aboutissement de procédures nationales et internationales lancées en 2005 par le mouvement de gauche Rezistans ek Alternativ (Résistance et alternative), la réforme a été accueillie favorablement par le premier ministre Navin Ramgoolam, dirigeant du Parti travailliste. Son intérêt objectif aurait pourtant été de préserver ce moyen d'afficher le lien privilégié que son parti entretient avec la communauté hindoue, majoritaire dans le pays si on y inclut les Tamouls.

« Les communautés ethniques et religieuses de Maurice coexistent pacifiquement. On aime croire que, chez nous, ce pari si hasardeux ailleurs a réussi. Mais les tensions n'ont pas disparu », avertit le professeur Ibrahim Koodoruth, de l'université de Maurice. Le directeur du département d'histoire et de sciences politiques à la faculté des sciences humaines, Jocelyn Chan Low, observe : « L'ethnicité est encore instrumentalisée à des fins politiques ; les traditions ancestrales sont amplifiées ou inventées. Ainsi, alors que mon père était originaire de Canton, c'est le mandarin que mes enfants ont dû apprendre, car c'est la langue attribuée à la communauté chinoise locale. Mais, d'un point de vue anthropologique, nous convergeons vers une société postethnique. »

Avec ses dix mille étudiants de toutes origines, l'université de Maurice, gratuite comme tous les autres niveaux d'enseignement, favorise le brassage. Toutefois, « la mixité avance lentement », regrette Chan Low. « Et il existe peu de lieux propices aux rencontres. J'ai dirigé le Centre

culturel mauricien entre 2002 et 2005 ; j'ai démissionné à la fin du mandat du premier ministre Paul Bérenger, qui m'avait nommé. Depuis, aucun successeur n'a été désigné. En revanche, des centres culturels rattachés aux diverses communautés linguistiques ou religieuses voient le jour un peu partout. » Premier chef de gouvernement non hindou et chrétien, le charismatique Paul Bérenger avait incarné un tournant : celui de la prépondérance du politique sur le réflexe communautaire. Un changement de mentalité qui demande toutefois à être confirmé.

Une population trilingue

Critique du multiculturalisme tel que pratiqué à Maurice, le linguiste Issa Asgarally, président de la Fondation pour l'interculturel et la paix, créée avec Jean-Marie Gustave Le Clézio (4), juge néanmoins l'île en avance sur l'Europe et sur la France pour le maniement des langues : « Un Mauricien qui a fréquenté l'école primaire parle au moins trois langues : le créole, le français et l'anglais. Ce trilinguisme est l'objectif en Europe, et notamment en France. Ce que Maurice doit encore accomplir, c'est transcender l'association d'une langue à une ethnie ou à une religion : l'ourdou étudié et enseigné par les musulmans, l'hindi ou le marathi par les hindous, etc. Il importe d'aller au-delà du multiculturalisme pour promouvoir l'interculturel. Une hirondelle annonce peut-être le printemps : une fillette d'origine africaine et de confession chrétienne est première en hindi dans une école primaire de Souillac [dans le sud de l'île] ! »

Au Mauritius Institute of Education, au cœur de l'université de Maurice, une petite révolution s'opère : des enseignants, pas nécessairement issus de la communauté créole, travaillent depuis 2011 à la rédaction de manuels pour l'apprentissage du créole à l'école primaire. « Parlée par 84 % de la population selon le dernier recensement, en 2011, la langue créole est enfin institutionnalisée », se félicite MmeDaniella Bastien. Cette jeune professeure de créole est l'auteure du rapport présenté — avec succès — par Maurice à l'Unesco pour demander l'inscription de la séga (musique et danse populaire originairement pratiquées par les esclaves africains) au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. « A l'instar de celui des autres langues "ancestrales", l'apprentissage du créole, proposé depuis 2012, est optionnel, commente-t-elle. Mais il pourra attirer les élèves d'autres communautés à mesure que son utilisation augmentera dans les médias ou la publicité. »

La télévision nationale compte déjà une nouvelle chaîne en créole. En littérature, les classiques français ont été traduits dans cette langue depuis longtemps : Les Fables de La Fontaine dès 1820, puis Molière et Victor Hugo… Et la poésie créole moderne foisonne. Langue maternelle d'une majorité de Mauriciens, le créole participe aussi à la survie du français, avec lequel il a « des liens génétiques », ajoute Asgarally, et qui est allé en s'affirmant au fil des siècles : l'acte de capitulation de 1810

engageait l'Angleterre à respecter les propriétés aussi bien que les lois, coutumes et religions de tous les habitants de l'île. Aujourd'hui encore, le droit anglo-saxon et le droit napoléonien cohabitent : c'est sur la base de ce dernier, et en français, que s'effectuent les contrats d'achat de terres.

« La place du français dans la société mauricienne est unique dans le monde contemporain », souligne pour sa part le sociologue Malenn Oodiah. Au cours des trente dernières années, de nombreuses familles l'ont adopté, car elles le percevaient comme potentiellement utile pour l'éducation des enfants. Il est omniprésent dans les entreprises, et pas seulement dans celles appartenant à des Franco-Mauriciens. On l'emploie aussi beaucoup dans l'administration publique, même si la langue officielle est l'anglais. « Depuis quelque temps, ajoute Oodiah, la reconnaissance du créole et la prise de conscience de l'importance de l'anglais contribuent à un meilleur équilibre ; mais le français a encore de beaux jours à Maurice. Il faut précieusement préserver et développer ce trilinguisme de base pour une meilleure intégration dans l'environnement mondialisé. »

L'enjeu des terres ancestrales

Enjeu social, la diversité culturelle constitue également un outil de développement économique. Attirant un million de touristes par an, Maurice — qui ambitionne de doubler ce chiffre prochainement — promeut aussi un tourisme culturel, en provenance notamment d'Inde et de Chine, terres ancestrales d'une partie de la population. Les deux géants asiatiques entretiennent des relations d'affaires intenses avec l'île, qui vit de plus en plus au rythme des nouvelles technologies, sans pour autant négliger ses traditions, ses cultes et ses rituels.

Le trilinguisme généralisé — anglais, français et créole — fait de Maurice un « pont entre les pays du Sud et du Nord, affirme avec conviction M. Patrick Assirvaden, président du Parti travailliste (au pouvoir) ; un pays métis baignant dans plusieurs cultures qui le prédisposent à l'ouverture sur le monde ». Le taux élevé de scolarisation et la qualité des études supérieures représentent un autre avantage de ce pays africain bien noté par les organismes financiers internationaux.

Des tours futuristes

En cette fin d'après-midi du mois d'août, la cybercité d'Ebène, une zone d'activité surgie en 2001 sur des terrains agricoles, grouille d'employés qui s'apprêtent à rentrer chez eux. Vingt mille personnes travaillent dans ces tours modernes aux formes parfois futuristes, bâties à proximité de l'université et du Réduit, la résidence du président de la République. Stéphanie et Gilda, la vingtaine, attendent l'un des bus — publics ! une rareté en Afrique subsaharienne — qui desservent sans discontinuer la cybercité. Embauchées il y a trois ans dans un centre d'appels international, elles répondent aux consommateurs d'Europe ou d'ailleurs, en français et en anglais. Elles ont dû s'entraîner pour perdre

leur accent mauricien caractéristique, racontent-elles en souriant. Stéphanie poursuit des études supérieures grâce à l'enseignement en ligne pour décrocher un diplôme en comptabilité. Gilda aimerait ouvrir un cabinet d'esthéticienne, mais pas avant d'avoir pu intégrer l'un des instituts spécialisés de Johannesburg, en Afrique du Sud…

« Un exemple pour les Etats-Unis »

En visite à Maurice en mars 2011, l'économiste Joseph Stiglitz, lauréat du prix de la banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, a fait l'éloge du « miracle mauricien » : une économie de marché prospère, qui figure parmi « les plus solides et les plus diversifiées d'Afrique (5) » tout en préservant l'essentiel de l'Etat-providence, à savoir la gratuité de l'éducation et de la santé ; une société où 87 % des habitants sont propriétaires de leur maison… « Un exemple pour les Etats-Unis », n'hésite pas à écrire l'ancien vice-président de la Banque mondiale. Ce pays, ajoutait-il, est passé en deux générations de la monoculture de la canne à sucre au tourisme, à la finance et au textile, et se tourne désormais vers les technologies les plus avancées.

Stiglitz rappelle le diagnostic pour le moins erroné d'un autre « Nobel » d'économie, James Meade, qui, en 1961, avait au contraire prédit un sombre avenir à cette île coupée des grands marchés et dépourvue de ressources naturelles : « Ce sera une grande réussite si [le pays] parvient à donner un emploi productif à sa population sans qu'intervienne une baisse substantielle du niveau de vie actuel… Les perspectives d'un développement pacifique sont faibles », avait-il conclu. Sur ce dernier point, il a failli avoir raison. Les premières années d'après l'indépendance, en 1968, ont en effet été marquées par de fortes tensions communautaires et sociales. La reprise économique, dès la décennie 1980, fut significative : Maurice approfondit la diversification ébauchée pendant la décennie antérieure et atteignit, pendant ces années, le plein-emploi.

La pauvreté des Créoles

Toutefois, et malgré des taux de croissance élevés — autour de 4 % en moyenne —, des inégalités sociales persistent. La pauvreté touche environ 8 % de la population, notamment dans les régions rurales du Nord ou au sein des communautés de petits pêcheurs, pour la plupart des Créoles déjà marginalisés à l'époque coloniale. « Maurice ne peut se satisfaire de ses acquis, et doit se donner les moyens de ses ambitions, analyse Oodiah. Cela passe par la consolidation des secteurs traditionnels et le développement des nouveaux piliers porteurs d'avenir, telles l'économie de la connaissance, l'économie "bleue", avec l'exploitation de la zone économique exclusive marine, et encore et toujours les nouvelles technologies de l'information et de la communication. »

Les défis concernent aussi l'énergie : premier pays d'Afrique pour la distribution d'électricité (92 % de la population desservie), Maurice

entend à présent augmenter la part des énergies renouvelables (actuellement de 26 %). Cet objectif coïncide avec la nécessaire préservation du patrimoine naturel, fragilisé par le développement rapide des infrastructures touristiques.

Augusta Conchiglia, Journaliste.

(1) Cf. Catherine Servan-Schreiber (sous la dir. de), Indianité et créolité à l'île Maurice, Editions de l'EHESS, coll. « Purusartha », Paris, 2014.
(2) Ibid.
(3) Le remplacement d'un mot aura suffi : le candidat peut (may), et non plus doit (shall), déclarer sa communauté d'origine.
(4) Cf. Issa Asgarally, L'Interculturel ou la guerre, publié avec le concours du Mauritius Research Council, Ebène, Port Louis, 2005.
(5) « The Mauritius miracle », 7 mars 2011, www.project-syndicate.org

Septembre 2014, pages II et III
Supplément : île Maurice
Une longue quête de soi par Anouk Carsignol-Singh

L'empreinte de ses colonisateurs successifs aurait pu faire de Maurice une île incohérente sous tension. Son histoire reflète au contraire la lente construction d'une identité. Souvent considéré comme un modèle de coexistence pacifique des communautés, le pays doit cependant lutter contre de persistantes inégalités.

Largement méconnue, l'histoire de Maurice s'articule pourtant étroitement à celle des grands enjeux internationaux : commerce mondial, conquêtes coloniales et mouvements migratoires. Découverte par les Phéniciens dès l'Antiquité, puis visitée par des navigateurs arabes (VIIIe siècle) et portugais (XVIe siècle), l'île est restée inhabitée jusqu'à l'arrivée des Hollandais, en 1598. Baptisée Mauritius en l'honneur du prince Maurice de Nassau, elle est jugée trop difficile à développer, et abandonnée en 1710. En 1715, elle devient l'Isle de France avec l'arrivée des navigateurs français. Les nouveaux toponymes, à l'instar de celui de la capitale administrative, Port Louis, témoignent des liens entre la colonie et sa métropole. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur général des Mascareignes (1733-1740), fait bâtir des fortifications, des habitations et des hôpitaux. Il installe les premières plantations et aménage un chantier de construction navale, faisant de l'île un port prospère.

Pour peupler la colonie, on envoie de France des maçons, charpentiers, petits commerçants, fonctionnaires, soldats, ou encore des anciens bagnards et des jeunes filles à marier. Leur nombre demeure cependant insuffisant, car les activités maritimes et agricoles exigent beaucoup de main-d'œuvre. La Compagnie française des Indes orientales recrute alors des « lascars », matelots musulmans issus du Gujerat et du Bengale, ainsi que des « malabars », ouvriers et artisans du sud de l'Inde, pour la plupart hindous convertis au catholicisme. Elle fait également venir des travailleurs chinois de Canton.

Fluidité des rapports sociaux

Mais c'est surtout la population servile issue de Guinée, du Sénégal, de Madagascar, des Comores et du Mozambique qui va assurer le développement de l'île, si bien qu'au début du XIXe siècle, la population locale est constituée de 9 % de Blancs et de 84 % d'esclaves dits noirs. Une classe intermédiaire de « libres de couleur » apparaît, constituée de mulâtres nés d'unions mixtes, de travailleurs contractuels indiens ou chinois et d'esclaves affranchis. Ces métis (7 % des habitants) profitent de la relative fluidité des rapports sociaux pour prospérer. Mais lorsque, en 1802, Napoléon restaure l'esclavage — aboli en 1794 mais jamais véritablement éradiqué dans l'île —, les droits des « libres » sont

considérablement réduits. La société se hiérarchise en fonction des races (« pigmentocratie »).

Dans le contexte de la course aux épices, les grandes puissances coloniales s'efforcent de sécuriser leurs convois marchands, attaqués par des corsaires sur la route des Indes. Maurice suscite la convoitise de la Grande-Bretagne, principale rivale de la France à l'heure des guerres napoléoniennes et de la colonisation de l'Inde. Après une cuisante défaite lors de la bataille de Grand Port (1), la Royal Navy renforce son armada et obtient la capitulation française en décembre 1810. L'Isle de France redevient Mauritius, mais l'administration britannique conserve la religion, les lois et les coutumes des colons français. Ces derniers maintiennent leur hégémonie socio-économique et leur influence politique à travers le contrôle de la presse et de l'exploitation sucrière.

Au début du XIXe siècle, deux événements majeurs viennent modifier les rapports intercommunautaires. L'instauration de la monoculture sucrière et l'abolition de l'esclavage, en 1835, sont à l'origine du recrutement massif de près de quatre cent cinquante mille travailleurs indiens entre 1834 et 1912, en remplacement des esclaves affranchis dans les plantations. Dans le même temps, un petit nombre de « passagers libres », marchands et négociants prospères originaires du Gujarat, s'installent dans l'île et maintiennent le contact avec l'Inde.

Tandis que les esclaves sont coupés de leurs racines et privés de tout droit — leurs descendants en portent encore les stigmates —, les engagés indiens peuvent non seulement préserver leur identité, mais également prospérer. Le contrat d'engagisme, d'une durée de cinq ans renouvelables, les contraint certes à vivre en parias dans les plantations ; mais l'organisation en villages leur permet de recréer une vie sociale et culturelle autour des baithkas (écoles du soir dans lesquelles sont enseignées la culture et la langue bhojpouries), des kalimay (autels dédiés à la déesse Kali, situés à la croisée des chemins) et des temples hindous qui parsèment la campagne. A la fin du XIXe siècle, la concurrence de la betterave sur le marché du sucre incite les planteurs à morceler leurs propriétés, offrant à quelques anciens engagés la possibilité d'acquérir de petites parcelles grâce au crédit octroyé par les « passagers libres ».

Ainsi, grâce à l'éducation et à l'investissement, les deux principaux moteurs d'ascension sociale à Maurice, une petite élite indo-mauricienne fait son apparition au début du XXe siècle, et se mobilise pour rehausser la perception collective des descendants d'engagés. Envoyés en Angleterre ou en Inde pour parfaire leurs études, les membres de la

nouvelle intelligentsia, tels Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de 1962 à 1982, ou le pandit Basdeo Bissoondoyal, reviennent au pays ; ils défendent la cause des Indo-Mauriciens et portent le projet d'autonomie de l'île. A l'occasion du centième anniversaire de l'immigration indienne, en 1935, les engagés, jusqu'alors dénigrés comme « coolies », sont redéfinis comme « pionniers », « colons » ou « bâtisseurs d'empire ».
Les Indo-Mauriciens, et en particulier les hindous originaires du nord de l'Inde, sont soupçonnés de vouloir « indianiser » l'île, tandis que la majorité des Créoles et des Franco-Mauriciens sont favorables au maintien du statu quo colonial. La marche vers l'indépendance est alors marquée, plus que par un élan solidaire, par une polarisation de la population. Elle aboutit en 1968, malgré quelques tensions sur fond de disparités socio-économiques. Souvent citée en modèle, Maurice apparaît depuis comme un « laboratoire du vivre ensemble ». Pour autant, elle reste en proie à un communalisme rampant et à des inégalités structurelles.

Une multitude de sous-groupes

Si la Constitution prône l'unité dans la diversité, elle institutionnalise également les divisions sur une base ethnique et religieuse. Le système électoral (lire « Statut des langues et des communautés ») réserve ainsi huit des soixante-dix sièges du Parlement à la correction des déséquilibres entre les quatre « communautés » officielles : hindous, musulmans, Sino-Mauriciens et « population générale », catégorie résiduelle qui correspond aux Créoles et aux Franco-Mauriciens, en majorité chrétiens. Ce mode de répartition correctif des sièges se fonde sur le recensement de 1972, selon lequel les Indo-Mauriciens constituent les deux tiers de la population, soit 51,8 % d'hindous (40 % de Bhojpouris, aussi appelés « Hindous » ou « Biharis » ; 7 % de Tamouls ; 3 % de Télougous et 1,8 % de Marathis) et 16,6 % de musulmans, tandis que les Créoles (2), les Franco-Mauriciens et les Sino-Mauriciens forment respectivement 27 %, 1,7 % et 2,9 % de la population totale. Ce système, critiqué pour son côté obsolète et communaliste, ne prend en compte ni l'évolution démographique ni l'hétérogénéité des « communautés ». Or ces dernières sont segmentées en une multitude de sous-groupes en concurrence pour l'attribution des ressources (subventions, dons, octroi de jours fériés, festivals, enseignement linguistique, etc.) mises à disposition par l'Etat. Une réforme électorale est engagée en 2014 (lire « Statut des langues et des communautés »).
Les Mauriciens jonglent au quotidien avec une multitude de langues. L'anglais et le français, considérés comme prestigieux, ne sont parlés couramment que par une minorité. Le créole — lingua franca née d'un savant mélange de wolof, de bhojpouri, de français et de malgache — est

la seule langue communément parlée par la quasi-totalité de la population ; mais il est, lui, dévalorisé, car marqué du sceau de l'esclavage et de l'engagisme. L'écrivain Dev Virahsawmy déplore ainsi l'absence de « grand amour entre la population et cette langue. On a honte de la parler (3) ». Les Mauriciens ont en effet toujours refusé de faire du créole leur langue officielle, de peur de s'enfermer dans un insularisme en porte-à-faux avec leur désir d'ouverture. Ils n'en gardent pas moins de l'affection pour leur langue maternelle, moyen privilégié d'expression des poètes et des chanteurs de l'île qui constitue aussi l'un des principaux piliers de la mauricianité. La langue bhojpourie, importée par les travailleurs engagés, est parlée aujourd'hui encore par près de 20 % de la population, en particulier par les Mauriciens d'origine biharie, dans le cercle familial et dans le cadre religieux.

Politisation des identités

Ultraminoritaires, le cantonais, le tamoul, le télougou et l'ourdou se sont perdus au fil des générations. Certains d'entre eux sont enseignés depuis peu dans les écoles, les centres culturels et les lieux de culte, dans un contexte de valorisation des traditions ancestrales, tandis que le mouvement de renouveau identitaire, caractérisé par un retour à l'orthodoxie religieuse et linguistique, incite à l'apprentissage de l'arabe, du hakka, du hindi, du mandarin et du sanskrit. « Outre les trois langues supracommunautaires, on compte ainsi quatorze langues dites "ancestrales" (4) », résume le sociologue Jean-Claude Lau Thi Keng.

Malgré sa quête d'unité nationale, le pays tient avant tout à ce que ses composantes restent distinctes, au risque d'une ethnicisation du patrimoine insulaire et de la mémoire collective, qui va de pair avec une politisation des identités. Chaque communauté a ses centres culturels, ses jours fériés et ses monuments, parmi lesquels l'Aapravasi Ghat, lieu de débarquement des premiers engagés indiens, et le morne Brabant, site historique de l'esclavage, tous deux inscrits au Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). En l'absence de population autochtone, chaque groupe célèbre l'anniversaire de l'arrivée de ses ancêtres, valorise leur culture et glorifie leur contribution au développement de l'île. Le paysage lui-même est communautarisé : le lac de Grand Bassin, haut lieu de pèlerinage hindou, a été renommé Ganga Talao, en référence au fleuve sacré dont il est censé être une résurgence, surtout depuis qu'y ont été déversées des tonnes d'eau importées du Gange.

Près d'un demi-siècle après l'indépendance, la société se cherche encore, entre mauricianisme et communalisme (5). Ce microcosme insulaire se définit comme « une partie du monde et en même temps un monde à part (6) », selon les mots d'Eric Fougère, maître de conférences en littérature.

Au-delà des clivages, les ponts culturels se multiplient : les célébrations religieuses telles que Kavadee, Aïd, Noël, Diwali, le Nouvel An chinois, Maha Shivaratree, Pâques, Ganesh Chaturthi ou encore la Toussaint et le pèlerinage en mémoire du père Laval fédèrent tous les Mauriciens, qui se retrouvent également lors de l'incontournable pique-nique dominicain ou des courses hippiques. La danse et la musique séga offrent de véritables moments de réjouissance nationale. Quant aux productions artistiques et littéraires, elles ont su se faire apprécier bien au-delà de l'océan Indien. L'île Maurice peut être fière de son interculturalité.

Anouk Carsignol-Singh
Chercheuse en relations internationales, auteure de L'Inde et sa diaspora. Influences et intérêts croisés à l'île Maurice et au Canada, Presses universitaires de France (PUF), Paris, 2011.

(1) La bataille de Grand Port, au large de Mahébourg, rendue célèbre par le roman d'Alexandre Dumas Georges, figure sur la liste des victoires de l'armée française gravées sur l'Arc de Triomphe à Paris.
(2) Le terme « créole » revêt une signification spécifique à Maurice, où il désigne les habitants d'ascendance africaine, alors que, dans les autres sociétés insulaires francophones, il renvoie à toute personne d'ascendance européenne née outre-mer.
(3) « Dev Virahsawmy : pens down ! », L'Express, Port Louis, 26 juillet 2014.
(4) Jean-Claude Lau Thi Keng, Inter-ethnicité et politique à l'île Maurice, L'Harmattan, Paris, 1991. Pour ce sociologue qui défend un modèle républicain à la française, l'enseignement des langues doit être dépouillé de toute dimension religieuse.
(5) Catherine Servan-Schreiber (sous la dir. de), Indianité et créolité à l'île Maurice, Editions de l'EHESS, coll. « Purusharta », Paris, 2014.
(6) Eric Fougère, Escales en littérature insulaire : îles et balises, L'Harmattan, Paris, 2004.

Septembre 2014, page IV
Supplément : île Maurice
Statut des langues et des communautés par Laurie Merigeaud

La Constitution ne désigne pas de langue officielle, mais l'anglais a acquis ce statut de manière coutumière. Les textes juridiques sont rédigés dans cette langue, qui est aussi celle des administrations, des tribunaux et des entreprises.
L'anglais est la langue officielle du Parlement. Cependant, si la capacité à maîtriser cette langue est une condition d'éligibilité (article 33) à l'Assemblée nationale, les députés peuvent s'exprimer en français (article 49).
En outre, au nom de la protection de la liberté individuelle (article 5), toute personne arrêtée ou détenue doit être informée « dès que raisonnablement possible et dans une langue qu'elle comprend ». De même, tout individu comparaissant devant les tribunaux et établissant qu'il ne maîtrise pas l'anglais peut témoigner ou faire toute déclaration dans la langue qu'il manie le mieux.
Les fonctionnaires utilisent généralement le français ou le créole.
Selon l'Education Act de 1982, dans les classes élémentaires des écoles primaires liées à l'Etat, jusqu'à la troisième année incluse, toute langue qui, « de l'avis du ministre, convient le mieux aux élèves » pourra être utilisée pour l'enseignement. L'étude du créole est proposée en primaire depuis 2012.
De plus, pour assurer la représentation des communautés (Indiens, Franco-Mauriciens, Africains, Chinois), un système dit du « meilleur perdant » (best loser) corrige les résultats des élections législatives par l'attribution de huit sièges aux communautés les moins bien représentées. Chaque candidat doit donc déclarer son appartenance à une communauté. En 2014, le gouvernement a lancé une réforme destinée à remettre en cause cette obligation contestée par le Comité des droits de l'homme des Nations unies. En juillet, celle-ci a été supprimée par un amendement constitutionnel.

Laurie Merigeaud